



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, octobre 2013

Résultats de 2007 à 2011

Travailler et être pauvre

En 2011, quelque 130'000 personnes étaient touchées par la pauvreté laborieuse et le risque de pauvreté menaçait environ 240'000 actifs occupés en Suisse. Près de 90'000 personnes actives occupées souffraient de privations matérielles dans au moins trois domaines de la vie sur neuf. Les personnes élevant seules des enfants, les actifs occupés sans formation postobligatoire et ceux qui ne travaillent qu'une partie de l'année sont particulièrement touchés, quel que soit le concept utilisé.

Cette publication traite de la pauvreté de la **population active occupée**, c'est-à-dire les personnes de 18 ans et plus ayant déclaré avoir exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

Dans la recherche, on a recours à différents concepts pour déterminer la pauvreté: le concept de la pauvreté absolue (ci-après «pauvreté») s'appuie sur un seuil de pauvreté correspondant au minimum vital social. Il est complété par le concept de la pauvreté relative utilisé couramment au niveau international («risque de pauvreté»). Pour appréhender les aspects non monétaires de la pauvreté, nous avons utilisé un indicateur, également défini au plan européen, qui permet de mesurer le degré de privation matérielle. Les trois approches utilisées pour évaluer la pauvreté en Suisse sont décrites en détail ci-après.

Pauvreté des actifs occupés

Le **taux de pauvreté des actifs occupés** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes actives occupées qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociales (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse. Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses.

En 2011, 3,7% des actifs occupés en Suisse vivaient dans un ménage dont le revenu disponible¹ était inférieur au seuil absolu de pauvreté et étaient donc touchés par la pauvreté. Cette part représente près de 130'000 personnes. Le seuil de pauvreté se situait à environ 2350 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à environ 4100 francs pour deux adultes vivant avec deux enfants (voir T1).²

¹ Le revenu disponible du ménage se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées. Le revenu brut du ménage est constitué des revenus de l'ensemble des membres du ménage (revenus d'une activité salariée ou indépendante, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, etc.).

² Ces chiffres représentent des valeurs moyennes illustratives pour la population active occupée. Pour le calcul des indicateurs de pauvreté, des seuils individuels de pauvreté sont utilisés. Ils sont déterminés de la même manière pour toutes les personnes indépendamment de leur statut professionnel.

T1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, uniquement les actifs occupés, 2011, en francs par mois

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuil moyen de pauvreté ¹ (arrondi)
Personne seule	977	1250	100	2350
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	1818	(1681)	100	(3600)
2 adultes sans enfant	1495	1507	200	3200
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	2090	1785	200	4100

¹ Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Il n'inclut pas les primes d'assurance-maladie, déjà déduites du revenu.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.03.2013, sans prise en compte du loyer fictif

Différentes caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles permettent d'analyser la pauvreté des personnes actives occupées (voir G 1). La formation achevée la plus élevée est une déterminante centrale des chances sur le marché du travail: les actifs occupés sans formation post-obligatoire sont presque deux fois plus souvent pauvres que ceux ayant achevé une formation de degré secondaire II (7,9% contre 3,4%).

Si l'on considère le type de ménage, les ménages monoparentaux sont les plus souvent touchés par la pauvreté (17,4%). Le taux de pauvreté est également élevé dans les ménages formés d'une personne seule sans enfant (7,6%). Dans les ménages comptant un deuxième adulte, la part des actifs occupés touchés par la pauvreté n'est pas nettement plus élevée que la moyenne, quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage (pas d'enfant: 3,1%, un enfant: 3,2%; deux enfants: 1,7%; trois enfants: 5,1%).

Sans surprise, la pauvreté touche moins souvent les personnes qui ont travaillé toute l'année que celles qui n'ont été actives occupées qu'une partie de l'année (3,3% contre 7,1%). Parmi les personnes ayant travaillé toute l'année, celles qui étaient occupées majoritairement à temps partiel sont deux fois plus souvent touchées par la pauvreté que les actifs occupés majoritairement à plein temps (5,1% contre 2,5%).

Le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les indépendants (8,7%) que chez les personnes salariées (3,0%). Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence en raison des difficultés méthodologiques liées au relevé du revenu des indépendants.³ Parmi les indépendants, ceux qui n'ont pas d'employés sont plus de deux fois plus souvent touchés par la pauvreté que ceux avec employés (10,9% contre 5,0%).

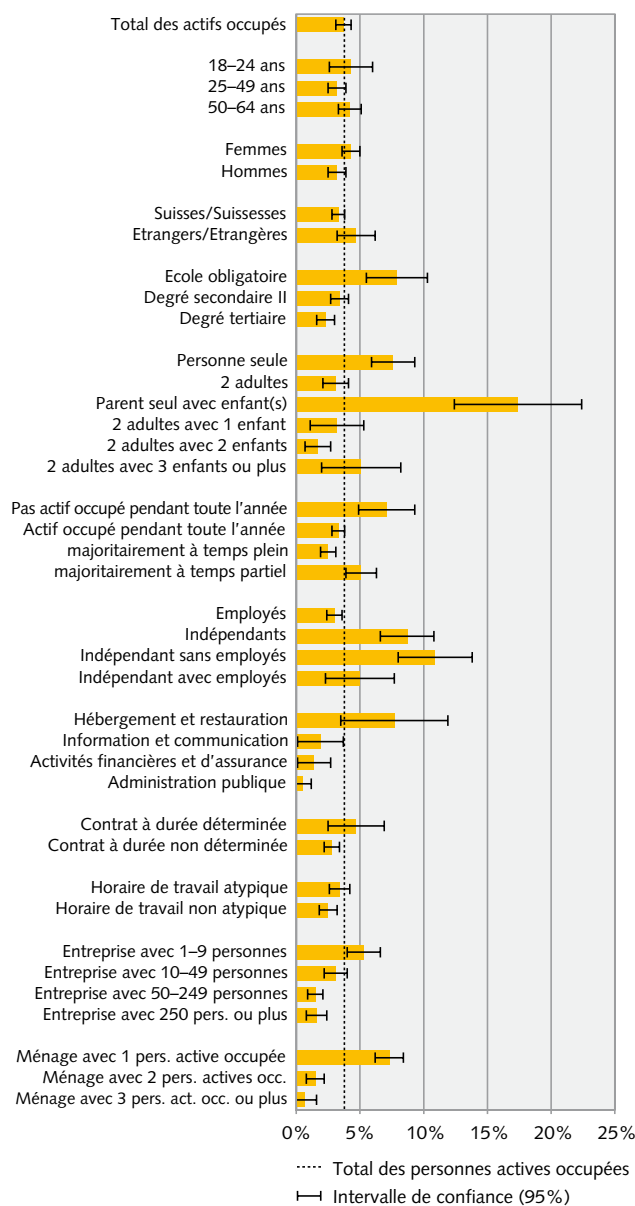
Ventilé selon la branche économique,⁴ le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne chez les personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration (7,7%).

³ Pour plus amples informations, voir OFS (2012).

⁴ Le taux de pauvreté n'est pas présenté pour certaines branches économiques en raison d'un trop petit nombre de cas.

Taux de pauvreté des actifs occupés selon différentes caractéristiques, 2011

G 1



Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (activité la plus fréquente). Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés. L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de pauvreté des employés se chiffre à 3,0% ($\pm 0,6$), celui des indépendants à 8,7% ($\pm 2,1$). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 2,4% et 3,6%, et 6,6% et 10,8%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.03.2013, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS

Il est comparativement bas en revanche dans les branches information et communication (1,9%), activités de services financiers et d'assurance (1,4%) et dans l'administration publique (0,5%).

La pauvreté de la population active varie aussi selon le nombre de personnes actives occupées vivant dans le ménage. Le taux de pauvreté est le plus élevé dans les ménages ne disposant que d'un salaire (7,3%); il tombe à 1,5% dans les ménages comptant deux personnes actives occupées et à 0,7% dans ceux avec 3 personnes actives occupées ou plus.

Risque de pauvreté des actifs occupés

Le **taux de risque de pauvreté des actifs occupés** se base sur un seuil «relatif»: sont considérées comme présentant un risque de pauvreté les personnes actives occupées dont le revenu disponible équivalent⁵ est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité; en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (respectivement de celle du ménage), mais également de celle des autres personnes vivant dans le pays concerné. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le taux de risque de pauvreté de la population active occupée se situait à 6,9% (±0,7) en 2011. Quelque 240'000 actifs occupés disposaient d'un revenu équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté.

En 2011, ce dernier se situait à environ 2450 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 5100 francs pour deux adultes avec deux enfants.

Par rapport au concept de pauvreté absolue, les groupes à risque englobent en outre les personnes actives occupées de nationalité étrangère d'Europe de l'Est et de pays extra-européens (16,8%) et celles vivant dans des familles nombreuses (17,3%). Les personnes actives occupées qui vivent seules (8,1%) ne sont par contre pas particulièrement à risque de pauvreté selon le concept relatif.

En comparaison internationale, le taux de risque de pauvreté des actifs occupés en Suisse en 2011 (7,8%) était inférieur à la moyenne européenne (UE-27: 8,9%, voir G2).⁶ Parmi les pays limitrophes, seule l'Italie enregistre un taux plus élevé (10,7%). Dans les autres, le taux de risque de pauvreté de la population active occupée était comparable ou inférieur (Allemagne: 7,7%; France: 7,6%; Autriche: 5,4%). Il faut toutefois relever qu'en raison du haut niveau du revenu médian en Suisse, le seuil de risque de pauvreté y est l'un des plus élevés d'Europe.

⁵ Le revenu disponible équivalent se calcule à partir du revenu disponible du ménage, loyer fictif inclus (cf. OFS 2012), en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. On attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: soit le poids 1 à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Cela permet de tenir compte des économies d'échelle rendues possibles par la vie en commun.

⁶ Cf. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/04.html. La comparaison internationale se base sur le revenu disponible équivalent sans les loyers fictifs, ceux-ci n'étant pas encore calculés dans tous les pays. Cette valeur diffère par conséquent légèrement de celle indiquée antérieurement.

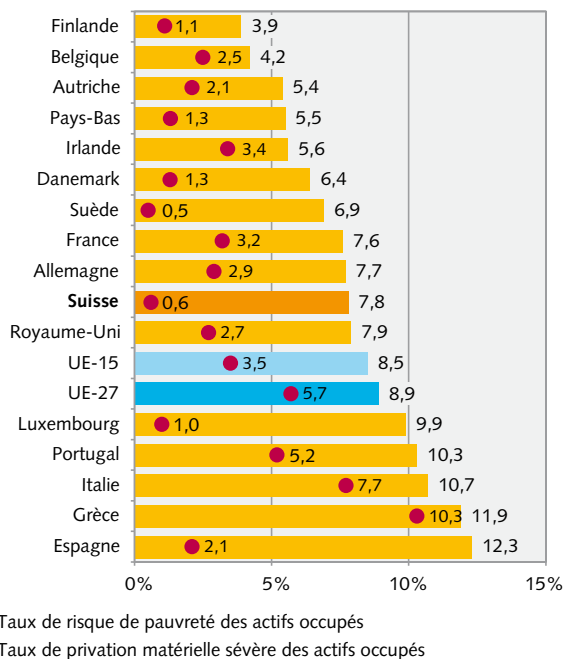
Privation matérielle des actifs occupés

Les informations sur la privation matérielle permettent aussi d'analyser des aspects non monétaires de la pauvreté. Le **taux de privation matérielle des actifs occupés** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf dans les domaines suivants, définis au niveau européen: capacité de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 2000 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement⁷, capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, possession d'un lave-linge (ou accès à un lave-linge), possession d'un téléviseur couleur, possession d'un téléphone, possession d'une voiture.

En 2011, le taux de privation matérielle des actifs occupés était de 2,5% (±0,9). Près de 90'000 personnes actives occupées souffraient de privations matérielles pour des raisons financières dans au moins trois domaines de la vie sur neuf.

En accord avec les indicateurs financiers de la pauvreté, les actifs occupés qui souffrent le plus souvent de privations matérielles sont ceux qui élèvent seuls des enfants (12,6%), ceux sans formation postobligatoire (6,7%) et ceux qui ont travaillé une partie de l'année seulement (5,5%). Les actifs occupés vivant dans des familles nombreuses (1,2%) et les indépendants (1,8%) n'ont par contre pas un niveau de vie matériel inférieur au reste de la population active, mais les indépendants sans employés sont de nouveau nettement moins bien lotis que ceux qui emploient du personnel (2,6% contre 0,3%).

Risque de pauvreté et privation matérielle des actifs occupés en comparaison européenne, 2011 G 2



L'UE-15 (les «anciens» Etats membres) comprend les pays cités ici (sauf la Suisse), l'UE-27 les pays AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HU, IR, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK.

Source: EU-SILC, Eurostat (version 15.07.2013), sans prise en compte du loyer fictif © OFS

⁷ Sans arriéré de paiement de primes d'assurance-maladie.

Pour pouvoir comparer au plan international la privation matérielle des actifs occupés, on utilise le taux de privation matérielle sévère publié par Eurostat (privations dans au moins quatre domaines sur neuf)⁸. La Suisse fait état avec 0,6% du deuxième taux le plus bas après la Suède (0,5%) et se situe ainsi clairement en dessous de la moyenne des pays européens (5,7%). Les taux des pays voisins tels que l'Italie (7,7%), la France (3,2%), l'Allemagne (2,9%) et l'Autriche (2,1%) sont également supérieurs à ceux de la Suisse (voir G2).

Evolution des indicateurs dans le temps

Depuis le premier relevé des données en 2007, le taux de pauvreté de la population active occupée a baissé de plus d'un point de pourcentage selon le concept absolu (voir G3). Le taux de risque de pauvreté (concept de pauvreté relative) a connu une évolution semblable, cependant à un niveau plus élevé. Il a augmenté un peu plus fortement entre 2007 et 2008 et n'a enregistré une nette baisse que par rapport à 2008. Les indicateurs financiers de la pauvreté ont réagi avec un certain décalage à l'évolution positive du marché du travail et à la conjoncture favorable des années ayant précédé 2009. Le recul de la pauvreté laborieuse a été stoppé par la récession de 2009 et la brève hausse du chômage: en 2011, le taux de pauvreté des actifs occupés avait de nouveau tendance à augmenter légèrement.

Le taux de privation matérielle n'a pas suivi en revanche une tendance claire au fil du temps. La nette baisse du taux en 2011 s'explique en premier lieu par la reformulation en 2011 de certaines questions de l'enquête en vue d'une meilleure comparabilité internationale⁹. L'année 2011 n'est donc pas directement comparable aux années précédentes.

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

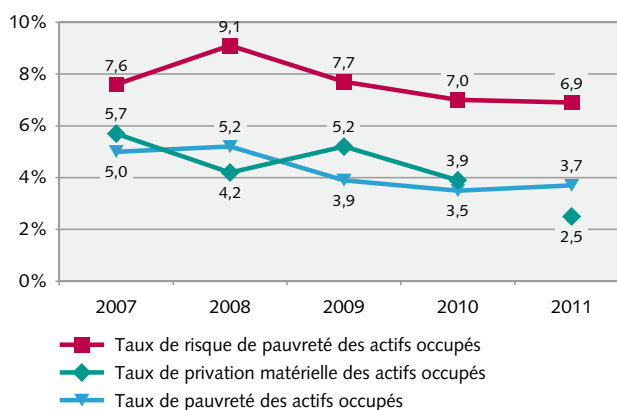
La présente analyse se base sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC (Statistics on Income and Living Conditions), une enquête coordonnée au niveau européen et réalisée dans plus de 30 pays. Le but de cette enquête est d'analyser la répartition des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie à l'aide d'indicateurs comparables. En Suisse, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de quelque 7000 ménages, représentant un peu plus de 17'000 personnes. L'échantillon est tiré selon une méthode aléatoire dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés. L'univers de base est constitué de la population résidente permanente vivant dans un ménage privé. Les personnes participant à l'enquête sont interrogées quatre années de suite, ce qui permet de suivre l'évolution de leurs conditions de vie et d'en décrire les changements importants.

⁸ Cf. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/04.html.

⁹ La reformulation a eu le plus d'effets pour la question concernant le chauffage du logement: à partir de 2011, il est demandé aux personnes interrogées s'il ne leur est pas possible, pour des raisons financières, de maintenir une température agréable dans le logement. Jusqu'en 2010, la question mesurait le fait de ne pas avoir un logement suffisamment chauffé, sans préciser si c'était dû à des raisons financières ou techniques. En 2011, 0,8% seulement des personnes interrogées déclaraient avoir des problèmes dans ce domaine, contre environ 7% avant que la question soit reformulée.

Evolution d'indicateurs de la pauvreté des actifs occupés, 2007–2011

G 3



Quelques questions ayant été reformulées, le taux de privation matérielle de 2011 n'est plus directement comparable avec les taux des années précédentes.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

© OFS

Autres informations de l'OFS:

Portail statistique

www.bfs.admin.ch → Thèmes → 20 - Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté

La pauvreté dans la population dans son ensemble

OFS (2013): La pauvreté en Suisse. Résultats des années 2007 à 2011. Actualités OFS. Neuchâtel: OFS, n° de commande: 852-1100.

Concepts, méthodes et définitions

OFS (2012): Pauvreté en Suisse: Concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel: OFS, n° de commande: 852-1001.

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Martina Guggisberg, Stephan Häni, David Giesel, section Analyses sociales

Série: Actualités OFS

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, langues: disponible au format PDF ou sous forme imprimée en français, en allemand, en italien et en anglais

Renseignements: Office fédéral de la statistique, section Analyses sociales, tél. 032 713 67 38, e-mail: info.sozan@bfs.admin.ch

N° de commande: 852-1101, gratuit

Commandes: tél. 032 713 60 60, fax: 032 713 60 61, e-mail: order@bfs.admin.ch